

Sujet : [INTERNET] chaudière ou incinérateur

Date : 24/10/2023 à 10:52

Pour : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr

Bonjour,

Afin de résumer ce projet, ce n'est pas qu'une chaudière biomasse, c'est une installation d'incinération de déchets chimiques déguisée et ce, sous couvert de « décarbonation » de la plateforme chimique la plus importante de France.

De ce fait le projet « contourne » subtilement et l'air de rien la réglementation en vigueur. En effet, adieu le respect des règles de combustion et de traitement des fumées pour les déchets dangereux. L'incinération (puisqu'il s'agit bien là d'incinération) de ces déchets se classe dans une rubrique 2910 « Combustion », normalement dédiée à la biomasse ! chercher l'erreur !

Si les conditions de traitements dans cette installation que l'on peut qualifier de « vulgaire chaudière à brûler du bois » ne sont pas identiques aux traitement actuel des déchets dangereux chimiques, on va donc continuer « à relarguer » des polluants dans la nature, types goudron, hydrocarbures etc, bref des déchets DANGEREUX ! Inadmissible !!

Alors oui à un projet de transition énergétique mais pas à n'importe quel prix ! Et comme le GIE OSIRIS a déjà réalisé des investissements afin de diminuer son empreinte énergétique et climatique, pourquoi ne plus vouloir rester chez Tredi qui lui est spécialiste dans la matière et surtout déjà installé ? Il ne me semble pas raisonnable d'autoriser un tel projet.

Salutations distinguées